



Compte rendu de réunion N°1 du Comité « Travaux-Transition énergétique-Accessibilité-Sécurité incendie					Présence	Diffusion	Conv. Proch. Réunion
Du mercredi 4 novembre 2020 à 18h45 en Visioconférence							
	Nom	Tél	Fax	E-mail			
<i>Elus de la Mairie de LHERM</i>	Elus de LHERM						
	M. MICLO Olivier			o_miclo@mairie-lherm.fr	X	X	X
	M. BRUSTON Joel			joel.bruston@mairie-lherm.fr	X	X	X
	M. Philippe GAURIER				X	X	X
	M. René SABATHIE M. Nicolas HOMHER M. Albery TURPIN				X X X	X X X	X X X
<i>Citoyens</i>	<i>M. LOUBINOUX Bernard</i>	0783256302			X	X	X
	<i>M. MAINARDIS Antoine</i>				X	X	X
	<i>Mme SANCHEZ Gaëlle</i>				X	X	X
	<i>Mme BRISSON Marion</i>				X	X	X
	<i>M. CALVO Sébastien</i> <i>Mme LANGER Solange</i>				X X	X X	X X
<i>Autres Intervenants</i>							

Prochaine réunion :

Mercredi 25 novembre à 19h00 en Visioconférence

I. Objet de la réunion :

Périmètre d'action du Comité -Projets en cours - Liste des attentes remontées des citoyens – Engagements de la municipalité – débat et perspectives

II. Introduction

Après un tour de table de présentation de chaque présent.e., chacun.e a donné son autorisation pour que les adresses mail soient diffusées au sein du groupe, afin de permettre une communication directe entre les membres du comité.

1. Périmètre d'action du Comité

Ce Comité intervient dans 4 domaines :

- Travaux : Tout d'abord sur les différents bâtiments et aires de la commune, pour lesquels des projets ont, pour certains, été déjà entamés au cours du dernier mandat.

Le Comité peut intervenir « en propre », c'est-à-dire en s'occupant de la restauration ou de la construction directement, ou bien en appui d'un travail entamé ou élaboré par un autre comité.

A titre d'exemple, la restauration de la halle, ou la rénovation énergétique de la salle polyvalente (appelée également Dojo) peuvent être menées directement par ce comité. Par contre, pour le réaménagement du groupe scolaire l'action de ce comité viendra après l'expression des besoins des utilisateurs, la définition du programme à partir de ces besoins et la définition des aménagements nécessaires pour prendre ces besoins en considération.

En réponse à une question, selon l'importance des projets, il sera fait appel ou non à une Maîtrise d'œuvre extérieure. Autant il a été nécessaire de faire appel à une Maîtrise d'œuvre pour la construction du Restaurant scolaire et la rénovation énergétique du Groupe scolaire et du Centre de loisirs, autant la Commune s'est chargée directement de la rénovation de la toiture des anciens ateliers techniques et du renforcement de la structure de ceux-ci, comme pour l'installation de 2 nouveaux préfabriqués pour l'école, ce qui était urgent à l'époque.

Un tableau a été élaboré, joint en annexe de ce compte-rendu, dans lequel sont listés tous les bâtiments de la commune, avec les actions déjà entamées et les actions à mener en suivant pour aboutir. Les documents afférents aux actions déjà menées sont indiqués en italique et disponibles sur demande.

Le Comité a aussi à sa charge de faire remonter à la Communauté de communes les problèmes ou propositions concernant les bâtiments qui lui ont été transférés (cf tableau des bâtiments). Les membres de la commission « Bâtiments communautaires et Travaux » ont ce rôle. Il s'agit de Brigitte BOYE, Olivier MICLO et Joël BRUSTON. Le Compte-rendu de la dernière réunion du 08/10/2020 et de la présentation qui a été faite sont jointes en annexe.

- Transition énergétique : Le domaine de la Transition énergétique, qui fait partie de ce Comité, est intimement liée aux travaux de bâtiment. Cela fait partie des 4 piliers (ou axes) de notre campagne (avec la démocratie participative, la transparence et le lien social). Chaque projet devra être examiné au regard de cette volonté de transition énergétique, afin d'y intégrer si possible des éléments de cette démarche (rénovation énergétique, énergies renouvelables, économies d'énergie).

Un document, élaboré par le Pays Sud Toulousain, qui nous accompagne et nous soutient dans cette démarche, a été présenté aux élus lors de l'atelier « 18-20 du Patrimoine Bâti » du 27/10/2020 à Rieumes. Nous vous le joignons en annexe, car il présente bien comment nous pouvons continuer à mettre en œuvre cette démarche sur notre commune.

- Accessibilité : L'accessibilité aux bâtiments communaux est une obligation réglementaire pour toutes les communes. Notre commune s'est engagée à rendre tous ses bâtiments et aires accessibles aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) sur 6 années. Plusieurs bâtiments et aires ont déjà été rendus accessibles lors du dernier mandat. Olivier MICLO va faire un point avec le Bureau d'Etudes chargé de ces travaux prochainement, afin de savoir précisément ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire.
- Sécurité et Protection incendie :
 - o La protection incendie concerne la vérification du bon fonctionnement des hydrants (poteaux d'incendie) sur la commune. Les hydrants sont directement sous la responsabilité et à la charge de la commune. Les réseaux d'alimentation en eau incendie sont gérés par le

SIECT (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch) dont l'usine de traitement est à LHERM sur la route de Saint Clar de Rivière. Un tableau de ces hydrants et joint en annexe.

- La Sécurité incendie concerne la protection des personnes dans les bâtiments communaux par plusieurs dispositifs, qui sont contrôlés régulièrement chaque année par un Bureau de Contrôle, et pour lesquels la commission du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) effectue des visites régulièrement (en général tous les 3 ans). Il s'agit des alarmes incendie, des BAES (Blocs Autonomes d'Éclairage de Sécurité) qui éclairent lorsque le courant est coupé, des extincteurs, des portes coupe-feu,, etc.

2. Remontées de citoyens lors de la consultation citoyenne et du porte à porte

Dans les priorités exprimées par les habitants lors de la consultation citoyenne, les plus importantes ont été :

- . la réfection de la halle : très souvent notée, et qui a été très souvent inscrite au budget de la commune, mais n'a pas pu être réalisée, face à d'autres projets plus urgents ;
- . les travaux sur l'Eglise : en particulier l'électricité, l'éclairage, le chauffage et la sécurité incendie, qui font partie du programme de travaux prévus ;
- . la réhabilitation de la chapelle, afin de pouvoir l'utiliser ;
- . la réhabilitation de la salle des fêtes , ou la construction d'une nouvelle salle des fêtes ;
- . Et la réfection des WC publics sur la place du village

3. Engagements de la municipalité

Les engagements formulés dans le programme sont les suivants :

- « Repenser **la halle** pour qu'elle devienne un **vrai lieu de vie**. »
- « **Rénover l'église** et réaménager ses alentours. »
- « Réaliser une étude sur la réhabilitation de la chapelle, potentiel espace culturel. »
- « Etudier un projet financièrement réalisable pour que les lhermois puissent se retrouver dans **une salle des fêtes adaptée** aux nombreuses manifestations proposées sur la commune. »
- « Mener une politique de **sobriété et d'efficacité énergétique**, avec **production d'énergie renouvelable** pour les bâtiments, les véhicules communaux et l'éclairage public. » Nous sommes concernés par les bâtiments.
- « Placer la **performance énergétique** au centre de nos investissements et de nos rénovations. »
- « Travailler à la mise en œuvre de **l'extension de la chaufferie bois** afin de desservir le collège, le gymnase et l'EHPAD. »

III. Débat et perspectives

1. L'Eglise

C'est le premier sujet qui a été lancé, et très développé en termes de revendication pour que les travaux se réalisent, d'une part pour ce qui concerne l'électricité (très vétuste), l'éclairage (sur lequel il y a débat), le chauffage, la sécurité incendie et l'état des toitures.

Un rendez-vous est prévu prochainement avec l'architecte du patrimoine qui a ces travaux (hors toitures) en charge. Olivier MICLO nous en fera un retour lors de notre prochaine réunion. A ce jour l'architecte a fourni un avant-projet, qui pour l'instant n'est pas validé par la commune.

Une visite des pompiers a eu lieu peu de temps avant la fin du mandat précédent, et des prescriptions ont été émises par la commission de sécurité. Olivier MICLO et Joël BRUSTON ont rencontré les pompiers, afin de mettre au point les travaux qui pouvaient être faits rapidement (nettoyage des fientes dans l'accès au clocher, enlèvement du mobilier en bas de cette cage d'escalier, listing des éléments de mobilier qui peuvent être évacués, suppression des vieux radiateurs amovibles, nettoyage de la cour extérieure servant d'issue de secours, porte d'accès à celle-ci ouverte pendant les cérémonies avant de pouvoir la remplacer pour la changer de sens, etc.)

2. Les toitures

Est abordé également le problème de l'état des toitures de l'église. En fait, ce problème de nettoyage et de remaniement de toitures est un problème qui se pose sur l'ensemble des toitures des bâtiments communaux. Les services techniques, qui interviennent de manière ponctuelle pour réparer certaines fuites, n'ont pas les moyens, en temps et en matériel de sécurité, de s'occuper de cet entretien de manière régulière. De ce fait, il est envisagé de sous-traiter cette prestation à une entreprise extérieure, et de constituer un cahier des charges pour lancer une consultation.

M. Sébastien CALVO se propose de travailler sur ce cahier des charges.

Au préalable, il faut un accord du Conseil Municipal pour pouvoir lancer un marché à ce sujet. Le prochain conseil ayant lieu le jeudi, il sera proposé de le mettre à l'ordre du jour.

3. L'Ecole

Le réaménagement de l'école est un sujet important, afin de pouvoir résoudre des problèmes récurrents, comme le mauvais fonctionnement des sanitaires.

Une pré-étude a été élaborée juste avant les élections par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). L'architecte qui l'a réalisée l'a présentée aux élus dernièrement. La prochaine étape est le recueil des besoins des utilisateurs, ce qui va être fait par les élus du Comité « Petite enfance–Enfance jeunesse-Ecole-Restaurant scolaire ». A partir de là, il faudra établir un programme, puis lancer un concours. L'architecte du CAUE nous a fortement conseillé de lancer un concours sur esquisse, afin que la sélection des candidats se fasse par rapport aux projets présentés, et non par rapport seulement sur dossier.

Le rôle de notre comité consistera à voir dans le projet présenté les incidences et les problèmes qui peuvent être posés en termes de travaux (par exemple : position des sanitaires, afin de pouvoir évacuer les eaux vannes et usées correctement).

Mme Gaëlle SANCHEZ soumet au Comité la question de la sécurité des élèves au fond du parking des écoles (près de la rue du Stade) qui est plus étroit, avec la proposition de faire un piétonnier derrière ces parkings (en haut du talus derrière le club house du tennis) qui pourrait comme cela être en jonction (avec passage piétons) avec le piétonnier qui va vers le bas de la rue de l'Archiprêtre. *Ces travaux n'étant pas du ressort de ce Comité, la demande sera transmise au Comité « Voirie-Mobilité-Réseaux ».*

4. La chapelle

En faire un espace culturel, pouvoir développer des applications digitales pour décrire ce patrimoine, telle est la proposition faite. Autant les travaux liés au bâtiment proprement dit peuvent être pris en compte dans ce comité, autant l'aspect culturel est *plutôt du ressort du comité « Action sociale-Culture ».*

5. La Halle

Comme déjà écrit plus haut, la réhabilitation de la halle a déjà été mis au budget de la commune plusieurs années. Peut-être serait-il temps effectivement de le mettre en œuvre ! Des devis ont été effectués, qui doivent être actualisés. Cela aboutissait à un budget de l'ordre de 85 000 euros HT.

6. WC publics

Ces WC demanderaient à être rénovés avec des matériaux plus solides. Ils servent principalement lors des compétitions de boulistes. C'est un sujet à creuser.

7. Salle polyvalente (ou Dojo)

Cette salle a besoin d'une rénovation énergétique importante, compte tenu des problèmes de surchauffe l'été, et du froid l'hiver. Un audit énergétique a été réalisé dans le cadre de la réalisation du réseau de chaleur bois, mais il est à actualiser. La commune a inscrit cette salle dans le cadre du programme ACTEE du Pays Sud Toulousain (cf présentation jointe en annexe), qui a été gagnant de l'appel à projets correspondant. Il va donc nous accompagner de la conception à la réalisation pour la rénovation énergétique de ce bâtiment.

Comme suite à tous ces sujets évoqués, et à tous les bâtiments qui sont à la charge de la commune, ce Comité a à sa charge de définir des priorités. Ceci d'autant que la commune doit inscrire dans les subventions accordées dans le cadre du DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) les projets qu'elle aura sélectionnés pour cela avant le 31 décembre 2020, avec les dossiers correspondants (motivation, descriptif et chiffrage principalement).

Le tableau et le repérage des bâtiments et des aires doit nous permettre de définir, lors de notre prochaine réunion, les actions prioritaires que nous voulons mettre en œuvre pour 2021.

Sont joints également en annexe, pour information, la présentation et le compte-rendu de la Commission de la Communauté de Communes Cœur de Garonne relative aux bâtiments communautaires et travaux.

IV. Annexes

- Plan de repérage des bâtiments communaux et aires extérieures
- Liste des bâtiments communaux avec indication des documents réalisés (disponibles sur demande) et des actions à lancer pour aboutir,
- Présentation du Pays Sud Toulousain lors des ateliers « 18-20 Patrimoine bâti »
- Tableau de suivi des hydrants (poteaux incendie) sur la commune
- Compte-rendu Commission bâtiments communautaires et travaux 08-10-2020
- Support commission bâtiments communautaires et travaux 08-20-2020

Toutes les annexes sont stockées dans un dossier propre à ce Comité sur Google Drive, à l'adresse suivante :

<https://urlz.fr/ebTu>

V. Choix de la prochaine réunion et de son horaire

La prochaine réunion est prévue le mercredi 25 novembre à 19h

Fin de la visioconférence à 20h30